

Placement garanti Produits de consommation et de santé

Terme : 5 ans



APERÇU

Le Placement garanti Produits de consommation et de santé est idéal pour diversifier et stabiliser votre portefeuille tout en protégeant votre capital. Il vous offre le potentiel de rendement d'entreprises reconnues mondialement dans les secteurs pharmaceutiques et de la consommation courante en plus de verser un rendement garanti à l'échéance.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti² et imposition à l'échéance du rendement variable
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	1 000 \$ et plus
Rendement annuel composé garanti minimal	0,79 %
Rendement annuel composé maximal	3,19 %
Rendement cumulatif garanti minimal	4,00 %
Rendement cumulatif maximal	17,00 %
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	30 juillet au 23 septembre 2019
Émission du placement	10 octobre 2019
Échéance du placement	10 octobre 2024

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter autorite.qc.ca.

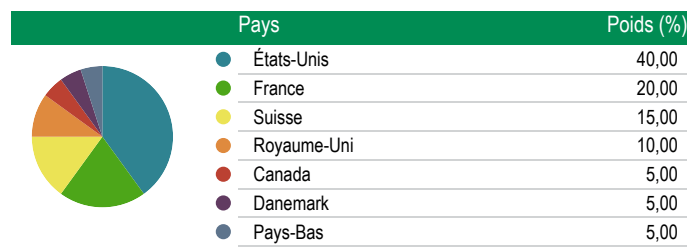
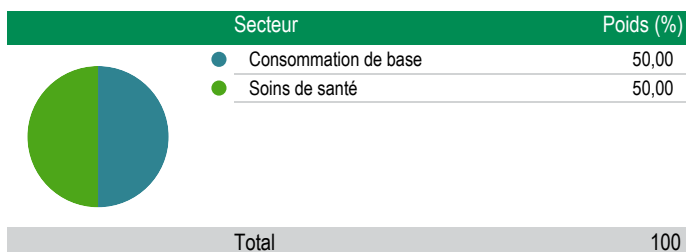
²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de titres est composé de 20 grandes entreprises reconnues mondialement issues du secteur de la consommation courante et du secteur pharmaceutique, situées à travers le monde. Chaque société occupe le même poids dans le panier.

Société	Secteur	Pays
Abbott Laboratories	Soins de santé	États-Unis
AstraZeneca Plc	Soins de santé	Royaume-Uni
Bristol-Myers Squibb	Soins de santé	États-Unis
Colgate-Palmolive Co	Consommation de base	États-Unis
Danone	Consommation de base	France
EssilorLuxottica SA	Soins de santé	France
Hershey Co.	Consommation de base	États-Unis
Johnson & Johnson	Soins de santé	États-Unis
L'Oréal SA	Consommation de base	France
Merck & Co. Inc.	Soins de santé	États-Unis

Société	Secteur	Pays
Nestlé SA	Consommation de base	Suisse
Novartis AG	Soins de santé	Suisse
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	Danemark
PepsiCo Inc.	Consommation de base	États-Unis
Procter & Gamble Co.	Consommation de base	États-Unis
Reckitt Benckiser Group PLC	Consommation de base	Royaume-Uni
Roche Holding AG	Soins de santé	Suisse
Sanofi	Soins de santé	France
Saputo Inc.	Consommation de base	Canada
Unilever NV	Consommation de base	Pays-Bas



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,00 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 17,00 %. Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Si le rendement cumulatif des titres à l'échéance du placement	le taux d'intérêt
est inférieur à 4,00 %	s'élève à 4,00 %
varie de 4,00 % à 17,00 %	correspond au rendement cumulatif réel
est supérieur à 17,00 %	s'élève à 17,00 %

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti et votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur distributeur, Canada

Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques

Meilleur produit de l'année, Amériques

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.